

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL TOURAIN PROPRE – 28 MARS 2019

A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, SALLE JEAN GERMAIN – 18H00

ETAIENT PRESENTS : M. GALLIOT, Président
M. DATTEE, Vice-Président

Mmes PLOQUIN, SCHALK –PETITOT, VIALLES (suppléante de M. Babary).
MM. BRUN (suppléant de M. Massard), CLEMOT, DELETANG, DUPONT, JOUZEAU,
HUREL, LAPLEAU (suppléant de M. Trystram), MASSOT, OFFRE.

ABSENTS EXCUSES:

M. TRYSTRAM, Vice-Président
Mme CHAILLEUX, LEMARIE
MM. BABARY Loïc, CHAPELOT, CARREAU, DOURTHE, FENET, HOULARD,
GUERINEAU, MARAIS, MASSARD, UHART, VALLEE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Trésor Public : M. BREGEGERE
Touraine Propre : Mme AROCHE, M. FRAILLON
Smitom d'Amboise : Mme CORPS, M. CUBERO
CC Loches Sud Touraine : M. FAUVEL

Mme Ploquin est désignée secrétaire de séance.

Jean-Luc GALLIOT accueille M. Xavier Dupont, nouveau président du SMIOM de Couesmes et lui souhaite la bienvenue. Il se félicite que les relations avec ce Syndicat puisse se normaliser.

L'ordre du jour est modifié en attente du quorum.

I. ETUDES

POINT 12 – MUTUALISATION DES DECHETTERIES

Ce sujet est inscrit dans les études des contrats de réciprocité.

Les constats et les propositions établis par Touraine Propre ont été transmis à l'ATU qui pilote les contrats de réciprocité.

Les études étant abouties, il sera demandé aux Présidents de TMVL et des autres EPCI de prendre une décision politique.

POINT 13 – REFLEXION SUR LES RESSOURCERIES

Touraine Propre a inscrit une étude interne sur ce sujet.

Cette thématique intéresse également les contrats de réciprocité.

Touraine Propre apportera son expertise sur ces projets.

POINT 14 – PROBLEMATIQUE DECHETS VERTS

Touraine Propre est sollicitée pour engager une étude sur le devenir des déchets verts.

Des solutions sont en place sur certains territoires (TMVL – SMITOM d'Amboise).

D'autres communautés de communes s'interrogent sur des partenariats (exemple : Vallée de l'Indre).

Touraine Propre procèdera dans un premier lieu à un diagnostic des solutions mises en œuvre sur le territoire (tonnages, technologies...).

II. PLAN REGIONAL

POINT 15 – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PRPGD

Le Président rappelle que le PRPGD est actuellement soumis à enquête publique.

L'opposition aux dispositions de ce plan constitue l'un des principaux obstacles au rejet du SRADDET par la plupart des collectivités tourangelles (EPCI – TMVL – SMAT – Conseil Départemental...)

Le Président a rencontré le Président du Conseil Régional et des Vice-Présidents.

Des rendez-vous sont pris avec Mme la Préfète, M. le Préfet de Région et le commissaire enquêteur.

Les préconisations actuelles placent l'Indre-et-Loire dans une impasse avec des solutions hors département à des coûts insupportables.

III. REDUCTION A LA SOURCE

POINT 16 – STANDS WE 2019

Le calendrier des journées d'intervention de Touraine Propre dans les manifestations environnementales est diffusé au Comité Syndical.

COLLECTIVITE	COMMUNE	OBJET	JOUR	DATE
Possible				
TMVL	Tours - Halles	IUT - Légumes moches	dimanche	31/03/2019
TMVL	ND OE	Nature Oé	dimanche	05-mai
TMVL	Chambray	fête environnement	dimanche	19-mai
CCTEV	Monnaie	fête environnement	dimanche	30-juin
SMIOM COUESMES	SOUVIGNE	fête environnement	samedi	14-sept
TMVL	St Cyr	Nature O Cœur	dimanche	06-oct
Pas possible				
CCVA	Amboise	Foire	dimanche	28-avr
TMVL	Chambray	fête environnement	samedi	18-mai
TMVL	Tours Monconseil	fête environnement	dimanche	25-mai
TMVL	La Riche	Prieuré de saint Cosme	dimanche	26-mai
CCGC-PR	semblançay	Fête environnement	dimanche	07-juil

POINT 17 – FLYER SUR LES PLASTIQUES EVITABLES

Un flyer sur les plastiques évitables a été édité à 10 000 exemplaires. Il anticipe les dispositions législatives visant à interdire en 2020 une série de plastiques jetables (exemple : pailles en plastiques).

POINT 18 – NOUVEAUX KAKEMONOS

De nouveaux « Kakemonos » ont été conçus pour les manifestations futures auxquelles Touraine Propre participe.

POINT 19 – APPEL A PROJETS – PRINTEMPS 2019

L'appel à projets du printemps 2019 a été mis en ligne.

La Commission examinera les données reçues pour décision du Comité Syndical.

POINT 20 – TROPHEES TOURAINE PROPRE

La remise des Trophées s'est déroulée à la salle Saint-Pierre de Parçay-Meslay, suite à l'occupation du parking du complexe Oésia par des gens du voyage.

La cérémonie a été suivie par une salle complète.

Une nouvelle fois, les lauréats ont fait preuve d'imagination et d'ingéniosité pour réduire les déchets à la source.

Le palmarès 2019 s'établit comme suit :

Associations : La Boutique pour Tous – Chambray les Tours – magasin gratuit

Etablissements scolaires : collège Georges Besse à Loches -lutte contre le gaspillage alimentaire.

Collectivités locales : 3 co- lauréats ;
commune de Souvigné : mois de l'Environnement.

Villes de St Cyr sur Loire, de Saint Pierre des Corps : lutte contre le gaspillage alimentaire.

Entreprises : Signal Concept à Notre-Dame d'Oé – resurfaçage de panneaux.

Commerces: 2 co-lauréats : Oxford Pub et Shelter à Tours (pailles réutilisables ou en bambou)

Artisans : 2 co-lauréates : Atelier de la cordonnière et la Joueuse d'Etoffe à Tours.

Filière Agricole : Sud Touraine Compost – création d'une plateforme de compostage dans le Lochois

Prix spécial : FFB37 – concours Bati'Son – Festival Terre de Son

POINT 21 – PLAQUETTE « LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUI N'EXISTE PAS »

Cette plaquette a été diffusée en 68 000 exemplaires chez les locataires du département en partenariat avec les bailleurs sociaux (Tours Habitat, Val Touraine Habitat, Semivit-LTI)

La ville de Chambray-les-Tours sollicite un tirage complémentaire pour diffusion à tous ses habitants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical indique ne pas pouvoir accéder à la demande chambresienne. Toute autre commune serait en droit de solliciter le même financement ce qui serait incompatible avec le budget Syndical.

Touraine Propre fournira les supports informatiques pour mise en ligne, ou tirages supplémentaires à la charge des collectivités qui le souhaiteraient.

POINT 22 – PLAQUETTE « ACTIONS REDUCTION A LA SOURCE »

Un document a été établi pour présenter l'ensemble des actions conduites par le Syndicat sur la prévention des déchets.

Le Président demande aux adhérents de compléter ce support par leurs propres initiatives.

Cette plaquette sera largement diffusée auprès des collectivités adhérentes, partenaires, associations...

A l'issue de ces points d'informations, il est procédé à un nouveau comptage des membres présents. Le quorum étant atteint, l'examen de l'ordre du jour est repris.

IV. FINANCES

POINT 1 – BILAN 2018

Un document présentant le bilan des actions conduites en 2018 est diffusé au Comité Syndical.

POINT 2 – COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion dressé par M. le receveur du Syndicat, en tout point conforme au compte administratif est adopté à l'unanimité.

POINT 3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Président présente et commente le compte administratif 2018 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 112 833,98€ et un solde d'investissement de 105 983,67€.

A l'issue de cette présentation, le Président quitte la séance.

M. Dattée, 1er Vice-Président, anime la présidence de la réunion.

Il soumet le compte administratif au vote de ses collègues

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

De retour en réunion, Jean-Luc GALLIOT remercie les élus de leur confiance et remercie Isabelle Aroche du travail de gestion accompli tout au long de cet exercice en lien avec M. le Receveur.

POINT 4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Constatant que le compte administratif 2017 présente :

Un excédent global de fonctionnement de 112 833.98 €

Un excédent global d'investissement de 105 983.67 €

Sur proposition de M. le Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 112 833.98 € (article 002)

Section d'Investissement : 105 983.67 € (article 001)

POINT 5 – SUBVENTION A L'ASSO TERRE DU SON

Le Comité syndical examine la demande de subvention formulée par l'ASSO- Terre du Son pour son festival 2019.

La Commission qui a étudié le dossier remis propose d'attribuer une subvention d'un montant de 3100 € (à l'unanimité), excluant certaines prestations.

L'association a formulé des observations négatives sur cette décision de la Commission.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical confirme, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 3 100 €.

Il est rappelé que cette association a bénéficié à plusieurs reprises du soutien de Touraine Propre qui n'est pas un financeur « à guichet ouvert ».

L'appel à projets qui a été instauré a justement pour objet de sélectionner des projets et d'apprécier leur pertinence.

POINT 6- VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSO-IUT.COM

La Commission propose l'attribution d'une subvention de 1 200 € à cette association qui accompagne 4 étudiantes dans un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Mme SCHALK-PETITOT demande quel est le chef qui intervient sur ce projet.

Mme AROCHE indique qu'il s'agit de MM. Violleau et Moreau, très présents sur des animations de même nature à Tours.

Le Comité Syndical approuve l'attribution de cette subvention de 1 200€ par 28 voix pour et 2 voix contre (M.DATTEE).

M.DATTEE justifie son vote négatif en contestant les prises de positions de ces associations à l'encontre des collectivités locales et de Touraine Propre en particulier.

Jean-Luc GALLIOT comprend parfaitement le rejet provoqué par certaines associations engagées dans de véritables combats politiques. En l'occurrence, ce projet est porté par des étudiantes qui seraient pénalisées.

Le Président demandera qu'un point d'étape soit effectué lors d'une prochaine réunion sur les subventions attribuées et l'exécution des projets.

Plusieurs élus lui ont fait part de leur volonté de ne plus voter de subventions aux associations qui ne respectent même plus les élus et leur travail !

POINT 7- REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'article L 5722-4 du CGCT autorise ce type de transfert.

M. le Receveur fait observer que ce transfert ne peut revêtir qu'un caractère exceptionnel.

Il pourrait être autorisé en 2019 après un exercice 2018 ou cette mesure n'avait pas été pratiquée.

Le Président fait observer que les excédents restent dérisoires au regard des investissements engagés (centre de tri) ou à venir.

Des moyens de financement ont été recherchés hors Touraine Propre permettant de limiter la participation des Syndicats.

Dans un contexte de rejet de la fiscalité, à un an des échéances électorales, il est tout à fait pertinent de ne pas augmenter les prélèvements. Le maintien de la participation à 0,40€ permet de réduire l'excédent d'investissement.

Le Comité Syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

POINT 8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Suite au débat d'orientation budgétaire tenu le 22 janvier 2019. Le budget 2019 a été établi en reprenant les excédents 2018. Ce budget permet de financer l'ensemble des besoins de fonctionnement, et des études programmées.

Le Président présente et commente ce projet de budget. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de supprimer l'article 1641-812 en recettes d'investissement d'un montant de 384,06 € (emprunt).

Il fixe à 3 000 € (article 2184-020) les dépenses de mobilier en diminuant de 1 000€ les dépenses imprévues (020-01).

Après avoir procédé à ces ajustements, le budget 2019 est adopté à l'unanimité.

POINT 9- BAIL LOCAUX TOURAINE PROPRE

Les locaux situés 15 rue du sergent Leclerc à Tours, sont loués à B JL Expansion depuis le 26 mai 2010. Le bail aura donc prochainement 9 ans. De plus, des nouvelles clauses ont été introduites dans les baux pour des activités non-commerciales et professions libérales. Ce nouveau bail, pris pour une durée de 6 ans, permettra de les intégrer.

Le préavis est de 6 mois pour les deux parties pour quitter les locaux.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise Président à signer le nouveau bail avec la société B JL Expansion.

V. STATUTS

POINT 10 – ETUDE SMITOM D’AMBOISE-VALDEM-VALECO

Touraine Propre a décidé en 2018 de subventionner une étude à hauteur de 7 000 €, concernant un rapprochement entre le SMITOM d’Amboise et le Syndicat VALECO dans le Loir-et-Cher.

P.OFFRE, Président du SMITOM, présente les conclusions de cette étude (document joint).

Ce rapprochement et l’adhésion à un Syndicat commun s’explique par un long partenariat sur le traitement (incinération des déchets du SMITOM à Blois).

Ce changement de statut explique la demande de sortie du Syndicat Touraine Propre.

POINT 11 – DEMANDE DE SORTIE DU SMITOM D’AMBOISE DE TOURAINE PROPRE

Cette demande de sortie reçue le 27 février 2019 à Touraine Propre a été transmise à la Préfecture d’Indre-et-Loire pour avis. Une réunion a été proposée le 26 mars à laquelle participaient le Président de Touraine Propre, Isabelle Aroche et M. Bregégère.

Une note juridique (en pièce jointe) reçue le 26 mars au soir est venue confirmer l’avis préfectoral soumis oralement.

Compte tenu des délais et d’interprétations divergentes, le Président de Touraine Propre ne soumettra pas cette délibération au vote dès ce soir.

La note reçue sera transmise aux élus et au SMITOM. Selon les services préfectoraux, la sortie doit s’effectuer par un vote des 2/3 du Comité Syndical de Touraine Propre.

L’adhésion à VALECO ne justifierait pas de sortir de Touraine Propre.

P.OFFRE fait observer que la compétence traitement n’est pas sécable (dont la réduction à la source). Il est souhaitable que la préfecture d’Indre-et-Loire prenne l’attache de celle du

Loir-et-Cher qui ne semble pas s’accorder sur ces évolutions statutaires.

Des conventions semblent possibles avec Touraine Propre.

JL.GALLIOT fait observer que la préfecture d’Indre-et-Loire n’a pas émis d’avis sur le fond.

L’élargissement géographique et des compétences de Touraine Propre était l’une des orientations du plan départemental de 2013-2014. Le PRPGD à l’enquête ne semble pas formuler de préconisations sur l’organisation territoriale de la compétence.

On peut comprendre qu’Amboise recherche une solution de traitement à Blois, dès lors que le PRPGD fait exploser les solutions élaborées en 2013-2014. Des rumeurs circulent même sur la possible création d’une 3^{ème} ligne de four à Blois.

Les écologistes si opposés à l’incinération en 2000-2004 se seraient-ils convertis à cette technologie ?

P.OFFRE indique que le marché d'incinération est en court avec 3 tranches optionnelles. Une 3^{ème} ligne de four à haut PCI est effectivement évoquée.

Le Président considère que le sens de l'histoire n'est pas l'émiettement des Syndicats. Les départements les plus en pointe (ex : Vendée) sont ceux qui ont su fédérer les différents Syndicats comme le demandait un rapport de la cour des comptes. Il est regrettable que l'Etat n'ait pas accompagné cette démarche comme il a pu le faire dans certains départements (exemple : Ile -et -Vilaine).

On ne peut se satisfaire du départ d'Amboise quand l'ensemble du Lochois vient de rejoindre le Syndicat Mixte. Tous les territoires, y compris le Chinonais qui n'a toujours pas adhéré, ont bénéficié du travail de Touraine Propre : études, création de la SPL Tri Val de Loir(e), campagnes sur la réduction à la source...

La création d'un réseau d'élus et de techniciens constituait un atout essentiel.

Il s'engage à soumettre cette demande au vote d'un prochain Comité Syndical quand les volets juridiques auront été consolidés. Il s'efforcera d'aborder le sujet avec Mme la Préfète lors de la rencontre programmée le 2 avril.

P.OFFRE souhaite effectivement que la Préfecture d'Indre-et-Loire puisse rechercher une position commune avec la Préfecture du Loir-et-Cher.

VI. QUESTION DIVERSES

POINT 23 – CONVENTION TRI-PARTITE AVEC TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE (TMVL) , ARTEFACTS , ET TOURAINE PROPRE POUR LES ANIMATIONS COMPOSTAGE EN MILIEU SCOLAIRE .

Ce point a été abordé lors des orientations budgétaires.

Pour le compte de Touraine Propre, la SEPANT réalise des animations « compostage » sur l'ensemble du territoire hors TMVL.

Pour des questions d'équité, il y a donc de lieu de reprendre les animations réalisées par Artéfacts sur ce même thème. Le montant maximal s'élève à 7 500 € / an.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise M. le Président à signer la convention correspondante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Président

Jean-Luc GALLIOT

